

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Juillet 2021

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 91 membres.

21/0563/AGE

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DU NUMERIQUE ET DU SYSTEME D'INFORMATION -
Fourniture et maintenance d'un Centre Opérationnel de Sécurité Informatique.**

21-37076-DGANSI

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur le Conseiller délégué à la transparence, l'open data municipal et au système d'information numérique de la ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille est engagée dans une transformation numérique profonde, aussi bien pour répondre à ses obligations réglementaires que pour poursuivre son objectif d'améliorer ses services aux citoyens.

Le Système d'Information (SI) de la Collectivité est au centre de cette transformation ; cette dépendance a été rappelée par les impacts de la cyberattaque de mars 2020.

Renforcer le niveau de sécurisation du SI est donc un impératif pour améliorer la disponibilité des outils numériques et protéger les données.

Dans cette perspective, la Ville de Marseille souhaite disposer d'un service hautement disponible de S.O.C (*Security Operation Center*) ou C.O.S (Centre Opérationnel de Sécurité).

Ce service consiste à agréger / corrélérer / superviser l'historique des événements enregistrés sur les différents types d'équipements informatiques (serveurs, équipements réseaux, d'infrastructures et de sécurité) afin d'identifier des menaces externes ou internes et de pouvoir réagir rapidement en cas d'attaque suspectée ou avérée, ou encore en détectant certains signaux annonciateurs d'une potentielle attaque informatique.

Ce nouveau besoin doit être assuré 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Il exige une spécialisation extrême et ne peut pas être rempli en totalité par le Service sécurité du Système d'Information de la Ville de Marseille, qui a d'autres missions par ailleurs.

Par conséquent, il convient de lancer une nouvelle procédure visant à assurer la fourniture et la maintenance d'un Centre Opérationnel de Sécurité Informatique.

Signé le 9 Juillet 2021

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA LOI N°78-753 DU 17 JUILLET 1978 PORTANT DIVERSES MESURES
D'AMELIORATION DES RELATIONS ENTRE L'ADMINISTRATION ET LE PUBLIC
VU LA LOI N°2016-1321 DU 7 OCTOBRE 2016 POUR UNE REPUBLIQUE
NUMERIQUE
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Est approuvé le lancement d'une procédure pour la fourniture et la maintenance d'un Centre Opérationnel de Sécurité Informatique.

ARTICLE 2

Les crédits seront inscrits au budget de la Ville de Marseille pour les exercices 2022 et suivants.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR LE CONSEILLER DÉLÉGUÉ À LA
TRANSPARENCE, L'OPEN DATA MUNICIPAL
ET AU SYSTÈME D'INFORMATION
NUMÉRIQUE DE LA VILLE
Signé : Christophe HUGON**

Le Conseiller rapporteur de la Commission AFFAIRES GENERALES demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme
LE MAIRE DE MARSEILLE**

Benoît PAYAN